

# DICRIM

Document d'Information  
Communal sur les Risques Majeurs



# Sommaire



|                                                           |          |
|-----------------------------------------------------------|----------|
| <b>Édito .....</b>                                        | <b>3</b> |
| <b>DICRIM, PCS et risques majeurs, c'est quoi ? .....</b> | <b>4</b> |
| <b>Gestion des risques .....</b>                          | <b>5</b> |
| <b>L'alerte .....</b>                                     | <b>6</b> |
| <b>Votre kit 72h .....</b>                                | <b>7</b> |

## Risques naturels

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Crue torrentielle & inondation ..... | 8  |
| Mouvement de terrain .....           | 12 |
| Séisme .....                         | 13 |
| Évènement météo .....                | 17 |
| Feu de forêt .....                   | 19 |

## Risques technologiques

|                                         |    |
|-----------------------------------------|----|
| Rupture de barrage .....                | 21 |
| Accident nucléaire .....                | 23 |
| Transport de Matières Dangereuses ..... | 25 |

## Autres risques majeurs .....

28

|                                                      |           |
|------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Tous acteurs face aux risques majeurs ! .....</b> | <b>30</b> |
| <b>Les bons réflexes en cas de risque .....</b>      | <b>31</b> |

DICRIM Édition 2026

Directrice de publication : Maire de Chamousset

Comité de rédaction : Astérisques Consultants, Mairie de Chamousset

Crédits photographiques : Mairie de Chamousset, Ministères Français, Dauphiné Libéré, SISMAIp,

SISARC, SDIS 73, SDIS 74, IRMA, Météo France, Clemessy, IRSN, Le Messenger, Astérisques Consultants

Conception et mise en page : Astérisques Consultants

# Édito

*Le changement climatique et l'actualité nationale et internationale nous rappellent que personne n'est à l'abri d'avoir, un jour, à faire face à un évènement majeur.*

*Par sa connaissance du territoire et son devoir de protection des citoyens, la commune est en première ligne pour répondre de manière adaptée et efficace à chaque situation.*

*Après la mise à jour de son Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la collectivité vous adresse ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), à conserver précieusement : une invitation à mieux connaître les risques du territoire et les bons réflexes à adopter face à une crise.*

*Je vous invite aussi à préparer dès à présent votre kit d'urgence (page 7), et à inscrire au système d'alerte téléphonique communal toute personne concernée – vous-même, un proche ou une personne vulnérable résidant à Chamousset – en flashant le code ci-dessous ou en suivant les indications de la page 6.*

*Votre sécurité et celle de vos proches commencent par ces quelques gestes simples : prenez le temps de vous préparer, dès aujourd'hui.*



**Isabelle TESTARD**  
Maire de Chamousset



*Inscription à l'outil d'alerte*

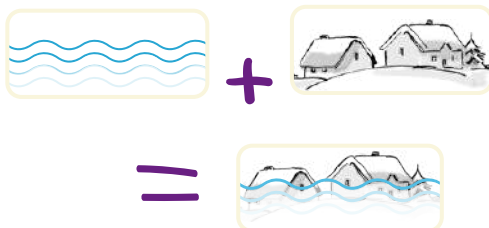


# UN RISQUE MAJEUR, QU'EST CE QUE C'EST ?

Un **risque** se compose de deux éléments :

► Un **aléa**, c'est-à-dire un événement potentiellement dangereux d'une certaine fréquence et intensité, qu'il soit naturel ou causé par l'homme

► Des **enjeux** : les personnes, les biens et l'environnement pouvant être touchés par cet aléa



**Un aléa devient un risque majeur uniquement s'il affecte une zone où se trouvent des enjeux humains, économiques ou environnementaux. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes et/ou de dommages matériels.**

Face aux risques majeurs, nous vous encourageons à consulter le DICRIM de la commune de Chamousset qui constitue un outil essentiel pour la prévention. En tant que citoyens acteurs de votre propre sécurité, être informé et responsable vous permettra d'adopter les bons réflexes et de mettre en place les actions de protection et de mise en sûreté nécessaires.

## LES RISQUES MAJEURS À CHAMOUSSET



Crue torrentielle  
et inondation



Mouvement  
de terrain



Séisme



Évènement  
météo



Feu de forêt



Accident  
nucléaire



Transport de  
Matières  
Dangereuses



Rupture de  
barrage

# COMMENT LES ÉVÈNEMENTS MAJEURS SONT-ILS GÉRÉS DANS MA COMMUNE ?

En cas d'accident ou de risque avéré, qui fait quoi ?



## La Maire de Chamousset

La Maire est la Directrice des **Opérations de Secours (DOS)**, en lien avec la cellule de crise communale. Elle facilite l'action des secours et des forces de l'ordre, tout en rendant compte aux autorités préfectorales. Elle est responsable du **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** qui prévoit des actions de sauvegarde de la population et des biens, notamment les mesures pour alerter, informer, héberger et ravitailler.



## PRÉFÈTE DE LA SAVOIE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

La Préfète coordonne les forces de l'ordre et de secours. Si l'évènement concerne plusieurs communes ou si sa gestion dépasse les moyens de la commune, elle peut déclencher le dispositif **Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC)** et devenir la Directrice des Opérations de Secours, à la place du Maire.

## La Préfète de Savoie

## Les services de secours

Les services de secours interviennent pour porter secours aux victimes et circonscrire l'accident.



Les citoyens réagissent aux alertes, se mettent en sécurité, facilitent les secours par leur comportement et s'entraident. Ils peuvent se préparer davantage en élaborant leur Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS).

## Les citoyens

## Les établissements scolaires

Les établissements scolaires déclenchent leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS), organisation interne établie sous la responsabilité de la directrice ou du directeur de chaque établissement, permettant d'assurer la sécurité des enfants et du personnel en attendant les secours.



## LES BONS RÉFLEXES

face à tous les risques majeurs !



Suivez les consignes transmises par les autorités.



Écoutez la radio Ici Pays de Savoie



N'allez pas chercher vos enfants à l'école, leurs enseignants s'en occupent dans le cadre du PPMS.



Ne téléphonez pas, pour libérer les lignes pour les secours.



Prenez-soins des personnes vulnérables.

# L'alerte

En cas d'événement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'État (maires et/ou préfets). Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

## ALERTE PAR LE MAIRE

### Porte à porte, EMA et réseaux sociaux

L'alerte transmise par la mairie sera donnée par les moyens suivants :

- Porte à porte, réalisé par les élus ou agents municipaux
- Ensemble Mobile d'Alerte (EMA), fixé sur un véhicule municipal ou de la police municipale
- Réseaux sociaux

## ALERTE PAR LE PRÉFET

### FR-Alert

FR-Alert est un dispositif d'alerte et d'information des populations utilisé par les préfets depuis 2022. Il permet de prévenir, en temps réel, toute personne détentrice d'un smartphone présente dans une zone de danger afin de l'informer des comportements à adopter pour se protéger. Si vous vous trouvez dans l'une des zones concernées par un danger imminent, vous pourrez recevoir **une notification accompagnée d'un signal sonore spécifique**, même si votre téléphone portable est en mode silencieux.

 Retrouvez toutes les informations sur : [fr-alert.gouv.fr](https://fr-alert.gouv.fr)



### Radio et télévision

En Savoie, des informations utiles et des consignes à suivre en cas de risque majeur sont diffusées par la radio **Ici Pays de Savoie** (104.1 FM ou 106.2 FM).

## Automate d'appel téléphonique (CII TELECOM)

Chamousset possède un système d'alerte de ses administrés par téléphone permettant de vous contacter en cas d'alerte. **Si vous êtes inscrit** (*sinon, suivez les étapes ci-dessous*), le numéro de la mairie s'affichera (04 79 36 43 28) en cas d'alerte transmise par la commune. **Écoutez les consignes jusqu'au bout**, puis appuyez sur la touche # (dièse) et appliquez les consignes transmises.

### POUR S'INSCRIRE :

- Scannez le QR Code
- OU
- Rendez-vous en mairie



## Signal National d'Alerte



Ces sirènes sont testées tous les premiers mercredis du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées d'un intervalle de 5 secondes. Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : **confinez-vous** à l'intérieur d'un bâtiment et écoutez la radio Ici Pays de Savoie !

Lorsque la situation sera revenue à la normale, vous entendrez le signal de fin d'alerte : une séquence continue de 30 secondes. Vous pourrez alors sortir de votre abri.





RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



# Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



**Radio à piles**  
(avec piles de rechange)  
afin de suivre les consignes  
des autorités



**Médicaments**



**Trousse de premiers secours**  
(alcool, pansements,  
compresses...)



**Outils de base**  
(couteau multifonctions,  
ouvre-boîte...)



**Nourriture non périssable**  
et ne nécessitant  
pas de cuisson  
(conserves, petits pots  
bébé, nourriture  
pour animaux...)



**Vêtements chauds**  
et couverture de survie



**Lampe de poche**  
(avec piles  
de rechange),  
bougies, briquet  
ou allumettes



**Chargeur**  
de téléphone portable



**Argent liquide**  
(les distributeurs pouvant  
ne pas fonctionner)



**Eau potable en quantité**  
(6 litres par personne  
en bouteilles)



**Lunettes de vue**  
(paire de secours)



**Double des clés**  
de la maison  
et de la voiture



**Jeux**  
pour occuper le temps



**Photocopies**  
des documents  
essentiels dans une  
pochette étanche  
(carte d'identité,  
ordonnances...)

**Placez le sac dans un endroit facile d'accès !**

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles.

En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner !



# CRUE TORRENTIELLE & INONDATION



L'Isère en crue le 14 novembre 2023 sous le Pont de Fer (Chamousset)

L'Arc, l'Isère et le Gelon sont les principaux cours d'eau traversant la commune de Chamousset et présentant des risques d'inondations de natures différentes.

## LES INONDATIONS PAR L'ARC & L'ISÈRE

L'Arc et l'Isère ont un régime hydrologique sensible aux périodes de pluies intenses prolongées ainsi qu'aux épisodes de pluie sur neige. Cela peut engendrer des débordements, une remontée de nappe ou une rupture de digue sur ces deux rivières. De plus, un refoulement de l'Isère est possible par l'exutoire du Gelon.

Ces événements peuvent toucher les deux rives de l'Arc et de l'Isère ainsi que les rives du Gelon.

## LES INONDATIONS PAR LE GELON

Tout comme l'Arc et l'Isère, le Gelon est sensible aux périodes de pluies intenses prolongées, aux épisodes de pluie sur neige mais également aux périodes de pluies courtes et très intenses. Des débordements peuvent ainsi survenir le long du ruisseau et toucher la rive droite du Gelon au niveau du Tiolet.

**La moitié des victimes d'inondation le sont au volant de leur véhicule.**

**Une voiture flotte dans 30 cm d'eau.**

**En cas de vigilance météo pluie-inondation, ne prenez pas la route !**

Les aménagements des digues de l'Arc et de l'Isère ont permis de réduire la probabilité des impacts sur les personnes et les biens pour les crues fréquentes. Néanmoins, face à des phénomènes exceptionnels, ces aménagements peuvent être dépassés et ne plus assurer la protection des biens et des personnes. **Il est donc indispensable pour chacun de connaître les consignes de sécurité et de savoir comment réagir en cas d'inondation.**

## OUTILS D'ANTICIPATION DES INONDATIONS ET CRUES TORRENTIELLES

Des outils permettant l'anticipation des inondations et crues torrentielles sont à disposition de tous les citoyens.

**Vigicrues** est un outil proposé par les services de l'État informant sur les risques de crues de l'Isère et de l'Arc. Trois stations de mesure sont implantées dans les environs de Chamousset : à Grignon [Pont Albertin], à Aiguebelle [Aiguebelle] et à Chamousset [Pont Royal, en aval de la confluence Isère - Arc].

Les données sont accessibles ici :  
[www.vigicrues.gouv.fr](http://www.vigicrues.gouv.fr)



**APIC** (Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes) est un outil également proposé par les services de l'État informant sur les précipitations intenses et très intenses ayant lieu en temps réel sur le territoire et qui peuvent générer notamment des crues sur les ruisseaux.

Les données sont accessibles ici :  
[apic.meteofrance.fr](http://apic.meteofrance.fr)



Vous pouvez vous inscrire pour recevoir les bulletins de vigilance de l'Arc et de l'Isère.



## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

**Novembre -  
décembre 2023**

Plusieurs épisodes de pluie, combinés à des redoux faisant varier la limite pluie-neige, ont provoqué d'importantes crues et inondations en Savoie, Haute-Savoie et Isère.

Au Pont Royal, l'Isère a connu un pic de crue la nuit du 14 au 15 novembre, avec un débit de près de 1000 m<sup>3</sup>/s, soit l'épisode le plus important depuis 1940.

A Chamousset, aucun dégât particulier n'a été observé lors de cet événement.

**1988**

Suite à d'importantes précipitations hivernales, le secteur de la mairie est atteint par des hauteurs qui atteignent en certains points une hauteur de près d'un mètre.

Le secteur de la mairie  
inondé en 1988



# MESURES DE PRÉVENTION

## Les travaux de protection

Après les importants travaux d'endiguement réalisés le long de l'Isère dès l'époque sarde, peu de travaux d'entretien ont été réalisés. Depuis quelques années, le SISARC entreprend des travaux de remise en état des digues de l'Isère et de l'Arc.

De plus, d'autres ouvrages de protection ont été progressivement mis en place pour limiter les risques de débordement des affluents.

C'est le cas du Gelon, plus précisément au niveau de son exutoire dans l'Isère. En effet, des travaux ont été réalisés pour prolonger et rehausser la digue en rive gauche de l'Isère et ont permis de limiter le refoulement de l'Isère dans le Gelon. Les terrains en amont de l'exutoire sont donc moins vulnérables aux crues de l'Isère.



Travaux de sécurisation de la digue rive gauche de l'Arc, 2025



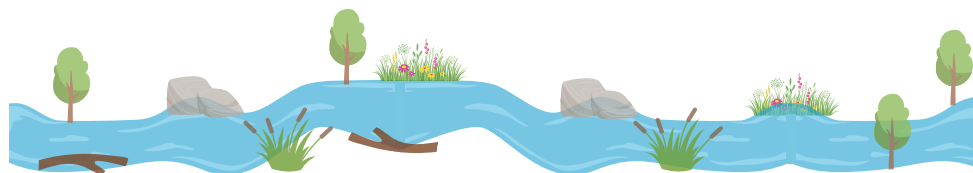
Travaux de confortement de la digue rive droite de l'Isère à hauteur du Pont Royal, 2024

## Entretien des ruisseaux pour limiter les dégâts liés aux inondations

Pour limiter les dégâts causés par les crues torrentielles, le SISARC a pour mission d'entretenir les cours d'eau en effectuant des campagnes d'égoutage, de débroussaillage des berges, de curage des plages de dépôt ou encore de gestion des embâcles. Une campagne d'entretien de la végétation du Gelon a été réalisé en 2023.

Cependant, pour les cours d'eau non domaniaux, cette **responsabilité revient au propriétaire riverain** (art L215-14 du Code de l'Environnement).

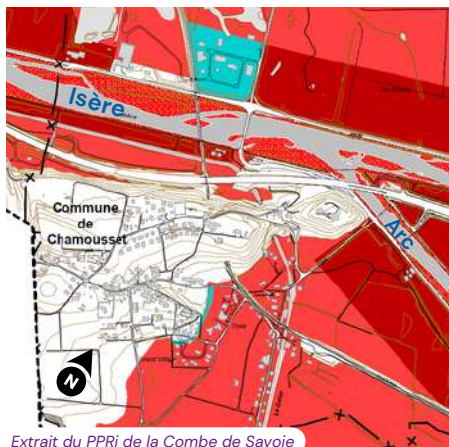
Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.



# LA PRISE EN COMPTE DES RISQUES DANS L'AMÉNAGEMENT

## Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi)

Le risque d'inondation par l'Isère a été étudié dans le PPRi de l'Isère en Combe de Savoie, approuvé par le préfet de Savoie le 19 février 2013 puis révisé en 2015 et 2024. En fonction de l'intensité et de la fréquence des phénomènes redoutés, ce PPRi détermine des zones dans lesquelles les constructions sont interdites (zones rouges) et d'autres zones où ces constructions sont possibles sous conditions (zones bleues). Pour les bâtiments existants, exposés aux risques, le PPRi prescrit la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité.



Extrait du PPRi de la Combe de Savoie

## Mesures de réduction de la vulnérabilité



Dans le cadre du PPRi, les particuliers peuvent bénéficier d'un co-financement par l'État, à hauteur de 40 % minimum, via le Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs. Ce dispositif permet de prendre en charge des études de vulnérabilité de leur habitation ainsi que certains travaux de réduction de la vulnérabilité.

L'ensemble de ces dispositions est précisé à la page 20 du règlement du PPRi, disponible sur le site internet de la mairie.

Pour toute information complémentaire ou pour demander un co-financement, les habitants sont invités à se rapprocher de la mairie ou du SISARC (04 79 10 48 48).

## LES BONS RÉFLEXES

face aux risques d'inondations et de crues torrentielles !



Limitez au maximum vos déplacements. Ne vous engagez pas sur une route inondée.



Coupez l'électricité et le gaz, pour éviter l'électrocution ou l'explosion.



Fermez les portes, fenêtres et soupiraux, pour éviter l'entrée de l'eau et limiter les dégâts.



Montez dans les étages, pour attendre les secours et éviter de rester bloqué dans les ascenseurs. Tenez-vous prêt à évacuer sur ordre des autorités.





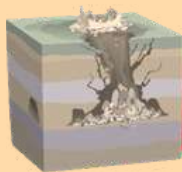
# MOUVEMENT DE TERRAIN



Glissement de terrain de l'Hermettaz (Notre-Dame-des-Millières) mars 2024

Les mouvements de terrain regroupent différents phénomènes naturels : chutes de blocs, glissements de terrain, effondrement, suffosion, etc. À Chamousset, les glissements de terrain et effondrements sont très rares mais restent possibles.

## EFFONDEMENTS



Ils se caractérisent par une variation soudaine de la surface, formant souvent une cuvette ou un trou sur des distances variables (quelques centimètres, jusqu'à des dizaines de mètres). Ils se produisent généralement à la suite d'une saturation en eau des sols et peuvent être liés à d'anciennes exploitations minières ou des travaux souterrains.



## ÉVÈNEMENT MARQUANT

En 1990, un phénomène de suffosion (effondrement) a entraîné l'apparition d'un trou dans la chaussée au Chemin du Bouchet.

## LES BONS RÉFLEXES

face aux risques de mouvements de terrain !



Éloignez-vous de la zone dangereuse ou instable en fuyant latéralement. Regagnez un lieu sécurisé.



Évacuez les locaux touchés. Informez la mairie de la situation.



Coupez l'électricité et le gaz pour éviter l'électrocution ou l'explosion.





# SÉISME



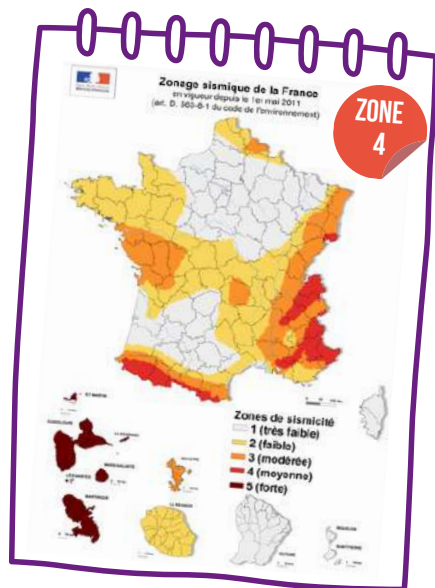
Installation d'un sismomètre par les chercheurs du laboratoire ISTerre à l'Abbaye de Tamié en juillet 2023

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

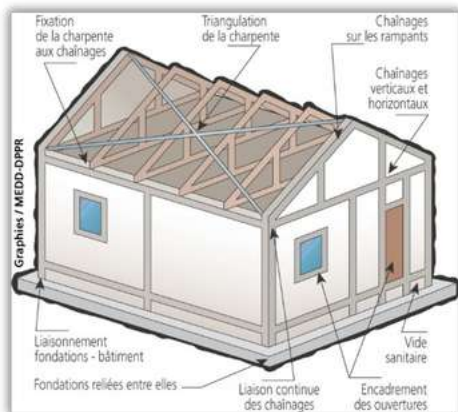
Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un tremblement de terre peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (chute de blocs, glissement de terrain), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.



**Statistiquement, un séisme de magnitude supérieure à 4 est ressenti 1 fois par an dans le quart Sud-Est de la France.**



Le décret n°2010-1255 du 22 octobre 2010 qui définit le zonage sismique du territoire français en 5 zones de sismicité allant de très faible (zone 1) à forte (zone 5), classe la commune de **Chamousset** en zone de sismicité moyenne (4/5).



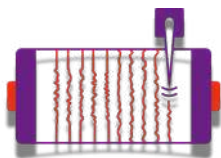
## MESURES DE PRÉVENTION

Les règles de construction parasismique ont pour objectif de protéger la population de la destruction des bâtiments en cas de tremblement de terre.

Toutes les nouvelles constructions doivent respecter ces règles qui concernent l'habitat individuel et collectif, les ERP (Établissements Recevant du Public) et les IGH (Immeubles de Grande Hauteur).

**Quelques principes doivent être appliqués pour que le dispositif soit efficace :**

- Le choix de l'emplacement : éviter les zones où le risque peut être amplifié.
- L'architecture du bâtiment : continuité des structures et résistance.
- La liaison des fondations : des études de sol en zone à risques sont à promouvoir.



## SURVEILLANCE DES SÉISMES

Des réseaux de mesure des séismes centralisent et archivent les données sismologiques du territoire métropolitain et des zones frontalières, afin de mieux connaître l'activité des failles qui affectent la croûte terrestre.



« Le réseau SISMalp créé en 1987, compte aujourd'hui 44 stations. Ce réseau participe à l'observation de l'activité sismique dans les Alpes et met à disposition ses données presque en temps réel sur son site internet.

[sismalp.osug.fr](http://sismalp.osug.fr)



Le RéNaSS « Réseau National de Surveillance Sismique » regroupe plus d'une centaine de stations réparties sur le territoire métropolitain en 7 réseaux régionaux. Ces réseaux ont entre autres pour but de détecter, localiser et évaluer la magnitude d'un séisme.

[renass.unistra.fr](http://renass.unistra.fr)



Le Centre Sismologique Euro-Méditerranéen renseigne en temps réel les séismes. Une application smartphone est disponible pour vous informer et recueillir vos témoignages de ressenti suite à un séisme. Si vous ressentez un séisme, témoignez pour faire avancer la science !

[m.emsc.eu](http://m.emsc.eu)



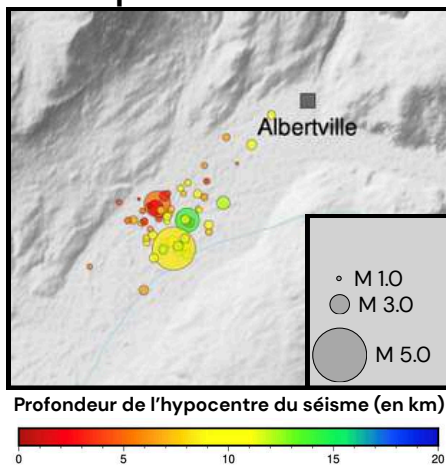


## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

12 mars 2022

Une crise sismique débute dans le secteur de Gilly-sur-Isère. 32 séismes ont été détectés entre le 12 mars à 15h24 et le 13 mars à 16h50. Parmi ceux-ci, un séisme de magnitude 4.2 survenu à 18h03. D'après les témoignages recueillis, il a été ressenti par la population dans un rayon de plus de 160 km. Ces secousses ont conduit à la chute de la croix d'une église et à l'évacuation de 3 familles dans un immeuble en travaux d'Albertville.

### SISMalp



Séisme et répliques enregistrés du 12 au 13 mars 2022 dans le secteur de Gilly-sur-Isère



Église de Frontenex avant le séisme du 12 mars 2022



Façade de l'église après la chute de la croix

## POUR PLUS D'INFORMATION

- Sismicité de la France : [sisfrance.net](https://sisfrance.net)
- Association Française du Génie Parasismique : [afps-seisme.org](https://afps-seisme.org)
- Laboratoire ISTerre de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble : [isterre.fr](https://isterre.fr)





Séisme du Teil - Habitation endommagée à la Rouvière, 11 novembre 2019

11 novembre 2019

Un séisme de magnitude 5.2 – 5.4 s’est produit sur la commune du Teil en Ardèche. Ce tremblement de terre a nécessité l’évacuation de centaines de personnes.

De nombreux bâtiments ont été endommagés, dont certains devenus inhabitables.

15 juillet 1996

Dans le secteur d’Annecy, un séisme d’une magnitude de 5.2 a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 une semaine plus tard.



Cheminée tombée sur le toit d’une voiture suite au séisme d’Annecy le 15 juillet 1996

## LES BONS RÉFLEXES

face aux risques sismiques !



### Pendant la secousse



**Si vous êtes à l’intérieur :**  
**Abritez-vous** sous un meuble solide, un encadrement de porte et éloignez-vous des fenêtres et des meubles lourds pour éviter les chutes d’objets.



**Si vous êtes à l’extérieur :**  
**Éloignez-vous des bâtiments** et des câbles électriques pour éviter d’être enseveli ou électrocuté.

### Après la secousse



**Coupez l’électricité et le gaz** pour éviter l’électrocution ou l’explosion.



**Évacuez les locaux touchés**  
Informez la mairie de la situation.



# ÉVÈNEMENT MÉTÉO



Arbres déracinés à Chamousset par le violent orage du 1er juillet 2019



**Vents violents, orages et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner Chamousset et parfois provoquer des dégâts.**

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour (à 6h et 16h) une carte de Vigilance, permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux va toucher le département.

Dès le niveau **ORANGE**, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air, anticiper d'autres phénomènes naturels, etc.



**Pour consulter la vigilance météo :**

[vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)

Téléphone : 32 50  
(2.99€/appel+prix appel)



## Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

## Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

## Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

## Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige-verglas





## ÉLAGAGE DES ARBRES

Les fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.



Afin de prévenir le risque de chute d'arbres dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens, voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Ces mesures participent également à la gestion du risque de feu de forêt.



## ÉVÈNEMENT MARQUANT

1<sup>er</sup> juillet 2019

Dans la soirée du 1<sup>er</sup> juillet 2019, une véritable tempête touche la Combe de Savoie. Celle-ci fait de nombreux dégâts, notamment en arrachant des arbres et des toitures. Ce jour, la Savoie était en **vigilance orange** orage, avec des rafales de vent annoncées pouvant atteindre jusqu'à 100Km/h.



Arbre cassé lors de l'orage du 01/07/2019

## LES BONS RÉFLEXES face aux risques météorologiques



Renseignez-vous.  
Consultez les cartes de vigilance éditées par Météo France.  
Soyez vigilants.  
Suivez les conseils donnés par Météo France.



Rentrez chez vous, fermez les ouvertures  
Éviter les déplacements.  
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens : attention aux chutes d'arbres.



# FEU DE FORÊT



*Feu de forêt dans le massif du Semnoz (Allèves, 23/09/2023)*

On parle de feu de forêt lorsque l'incendie couvre une surface continue d'au moins 0,5 hectare et qu'une partie au moins des strates arbustives et/ou arborées (parties hautes) est détruite. Même si cet aléa n'est pas le plus prégnant dans notre département, l'allongement et la multiplication des périodes de sécheresse font émerger ce risque.

En été, les sécheresses, la faible teneur en eau des végétaux mais aussi la fréquentation plus importante des forêts augmentent le risque. Celui-ci est cependant présent tout au long de l'année.

## L'ORIGINE DU FEU :

Trois éléments sont nécessaires au feu pour naître et se propager :

- un combustible,
- de l'oxygène,
- une source de chaleur

Les feux de forêt peuvent être d'origine naturelle (impact de foudre, sécheresse, chaleurs importantes, etc.) mais également humaine (de manière volontaire ou accidentelle, barbecue, cigarette mal éteinte, travaux générant des étincelles ou encore le stockage de combustible, etc.). D'autres facteurs conditionnent également ces feux comme l'état de la végétation, le relief ou encore les conditions météo (vent, etc.). Dans la majorité des cas, les feux sont la conséquence d'une imprudence et 80% des incendies prennent naissance à moins de 50 m d'habitations.



## ÉVÈNEMENT MARQUANT A PROXIMITÉ

10 août 2022

Un incendie s'était déclaré sur les hauteurs de Cléry, au Col du Haut du Four, brûlant un peu moins de 1 hectare de forêt entre le 10 et le 13 août 2022. Difficile d'accès, ce feu a nécessité l'intervention des pompiers avec l'appui d'un hélicoptère.

## CHEZ MOI, JE DÉBROUSSAILLE :

Le débroussaillage par les propriétaires de bâtiments situés dans un territoire exposé aux risques incendie ou situés à moins de 200 m d'une forêt est une mesure préventive permettant de préserver son habitation.



## ÉCOBUAGE ET BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS :

Brûler ses déchets verts (tonte, feuilles, taille de haies, etc.) est une pratique interdite. En plus de présenter un risque de départ de feu, elle contribue à la pollution atmosphérique (50 kg de déchets verts brûlés dégagent autant de particules que 6000 km en voiture diesel). La pratique de l'écobuage (brûlage d'une partie de la végétation pour fertiliser le sol avec la cendre) est encadrée par arrêté préfectoral en Savoie.

### POUR PLUS D'INFORMATION



Feux de forêt et de végétation :  
Ayons les bons réflexes !



## LES BONS RÉFLEXES

face aux risques de feux de forêt !



### Avant

**ALERTEZ LES SERVICES DE SECOURS SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU.**



Respectez les interdictions d'accès piétons et routiers.



Respectez les interdictions d'allumer un feu (cigarette, barbecue en forêt, travaux susceptibles de générer des étincelles les jours de risques incendie).

Débroussailliez régulièrement aux abords de votre maison.

Ne stockez pas de combustible près de votre maison (bois, gaz, fiouls).

### Pendant

À l'extérieur :



- Fuyez dos au feu et cherchez un abri (rocher, mur, maison en dur).
- Respirez à travers un linge humide.
- Suivez les ordres des services de secours.
- Ne sortez pas de votre véhicule si vous êtes surpris par les flammes.



À l'intérieur : une maison bien protégée est votre meilleur abri.

- Coupez le gaz et éloignez les bouteilles situées à l'extérieur.
- Fermez et arrosez les volets, portes et fenêtres et occultez les aérations avec un linge humide.
- Habillez-vous de vêtements en coton, pas de vêtements en matières synthétiques.
- Laissez votre portail ouvert pour permettre aux secours d'accéder à votre habitation.
- Évacuez sur ordre des autorités.



# RUPTURE DE BARRAGE



Barrage de Roselend

La commune de Chamousset est située en aval de quatre grands barrages : Tignes, la Girotte, Roselend, et Bissorte. La rupture totale et instantanée de l'un de ces ouvrages constitue un risque majeur dont les conséquences seraient une onde de submersion susceptible d'affecter les habitations et entreprises situées dans la plaine.

## MESURES DE PRÉVENTION

Pour prévenir toute dégradation, et à fortiori tout risque de rupture, une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultations, suivis des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Les PPI, revus régulièrement, prévoient ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive selon plusieurs modes d'évacuation.

### SI LE DELAI D'ANTICIPATION EST SUPÉRIEUR À 48 HEURES



L'évacuation anticipée se fera en **véhicule** par les routes principales, vers les Zones de Regroupement Opérationnel (ZRO), situées dans les grandes villes du département et qui seront identifiées par la Préfecture.

### SI LE DELAI D'ANTICIPATION EST DE 24 HEURES OU MOINS



L'évacuation réflexe se fera **à pied** vers des points d'accueil hors de danger et selon les itinéraires prévus pour chaque secteur de la commune :

Voir carte page suivante

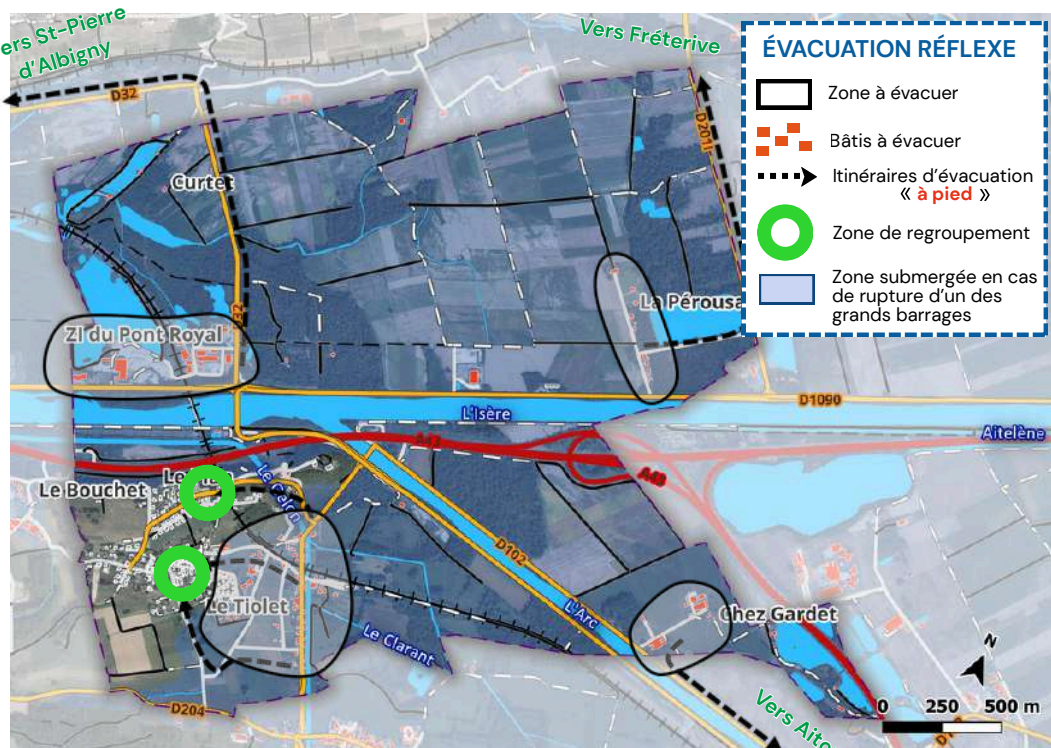
## MOYENS D'ALERTE

Si le délai d'anticipation est supérieur à 48 heures, l'alerte sera transmise par les autorités (Maire et Préfecture) via les différents outils d'alerte présentés page 6.

## MOYENS D'ALERTE

Si le délai d'anticipation est de 24 heures ou moins, l'alerte sera également transmise par l'exploitant du barrage, par téléphone ou par la corne de brume.

(Corne de brume : audible uniquement dans la zone proche du barrage – à Albertville et en amont.)



Carte des itinéraires à emprunter pour l'évacuation réflexe à pied

## LES BONS RÉFLEXES face aux risques de rupture de barrages !



Évacuez en suivant les consignes transmises :

- **ÉVACUATION ANTICIPÉE**  
Anticipation supérieure à 48h



- **ÉVACUATION RÉFLEXE**  
Anticipation inférieure à 24h



Rejoignez les Zones de Regroupement de Saint-Jean-de-Maurienne ou de Aix-les-Bains **EN VOITURE**

Montez immédiatement sur les hauteurs les plus proches **À PIED**. Puis rejoignez les points d'accueil

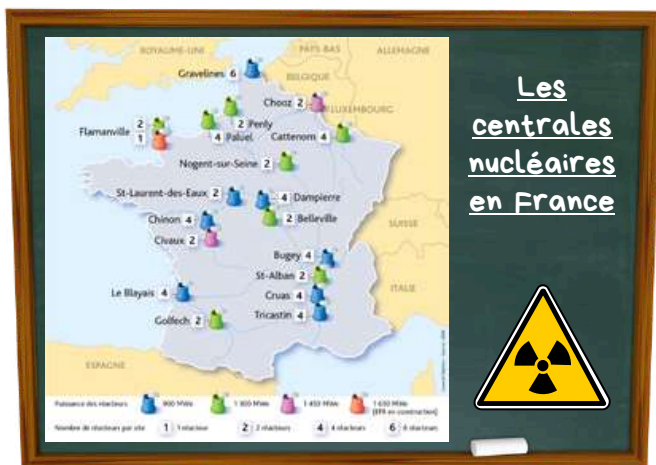


# ACCIDENT NUCLÉAIRE



Centrale Nucléaire du Bugey

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque direct dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant implantée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer le risque radiologique qui peut affecter de vastes territoires en cas d'accident majeur d'une installation nucléaire.



De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu, en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire comme :

- lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple,
- dans les laboratoires de recherches nucléaires ou les installations manipulant (produisant, stockant, retraitant) des combustibles nucléaires,
- en cas d'acte de malveillance.

## LES MESURES DE PRÉVENTION

### QUELS SONT LES PRINCIPAUX RISQUES ?

En cas de d'ACCIDENT NUCLEAIRE on distingue deux risques principaux :

 l'IRRADIATION, en cas d'exposition externe au rayonnements ionisants.

 la contamination en cas d'exposition interne aux particules radioactives (inhalation, ingestion, etc.)

La sûreté des installations nucléaires repose sur de nombreuses mesures techniques et fonctionnelles prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

La prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes aux sites.

Néanmoins, en cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français. Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des mesures sanitaires appropriées, notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des pastilles d'iode.

Les organismes de santé s'accordent à reconnaître qu'en cas de rejet accidentel d'iode radioactif, l'absorption préventive ou aussi précoce que possible de comprimés d'iode stable, sature la glande thyroïde et prévient ainsi les risques de cancer, notamment chez les enfants.

Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents, jeunes adultes de moins de 25 ans et femmes enceintes) se verront donc distribuer prioritairement une pastille d'iode en cas d'événement majeur.



Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde de Chamousset, ce plan de distribution a également été décliné pour préciser les modalités et lieux d'attribution pour la population et les établissements scolaires.

## LES BONS RÉFLEXES

face aux accidents nucléaires !



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri.





# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES (TMD)



Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Sur la commune de Chamousset, les matières dangereuses transitent par les routes, par la voie ferrée et par canalisation.

## PRÉVENTION & RÉGLEMENTATION



Les règlements concernant les modes de Transport de Matières Dangereuses (TMD) par voie routière prévoient des dispositions techniques pour les véhicules, des modalités de contrôle et la formation du personnel.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

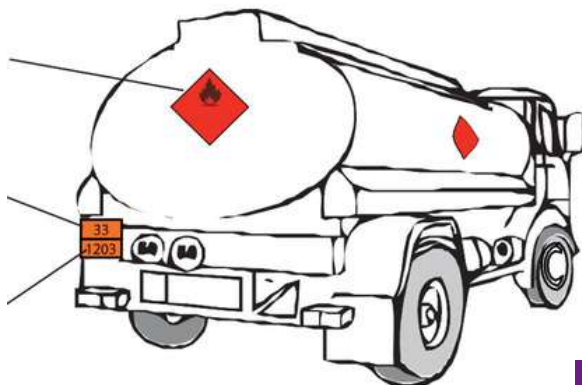
### PLAQUE-ÉTIQUETTE

#### CODE DANGER

33 = liquide très inflammable

#### CODE MATIÈRE

1203 = essence sans plomb





## ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Peu d'accidents impliquant des véhicules ou des infrastructures de transport de matières dangereuses se sont produits à Chamousset ou à proximité (voie ferrée, autoroute, D1006 et D1090).



Camion-citerne renversé sur l'A43 à Chambéry

12 février 2025

Un camion-citerne transportant de l'acide sulfurique s'est renversé à Chambéry sur l'A43 et faisant un blessé léger : le conducteur. L'acide sulfurique étant un produit irritant et corrosif, un périmètre de sécurité avait été mis en place afin d'assurer la sécurité de la population.

1976

Un accident de Transport de Matières Dangereuses (TMD), impliquant un camion de gaz percuté par un train à hauteur du passage à niveau de Chamousset, avait généré une torchère d'environ 30 mètres de hauteur.

Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité en vous éloignant du site et communiquez aux secours les éléments suivants :

- le lieu exact
- le type de moyen de transport
- la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.).

### TÉMOIN D'UN ACCIDENT



## LES BONS RÉFLEXES

face aux risques de transports de matières dangereuses !



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux.



Ne fumez pas !

Ni flamme, ni étincelle pour éviter le risque d'explosion.



Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri.



Suivez les consignes !

Elles vous seront transmises par l'un des divers moyens d'alerte présentés page 6

# TRANSPORT DE GAZ PAR CANALISATION

La commune de Chamousset est traversée par un gazoduc enterré, géré par GRTgaz, qui remonte la Combe de Savoie jusqu'à Ugine.

Pour indiquer la présence d'un gazoduc, il existe trois signalétiques caractéristiques de par leur couleur jaune : les balises, les bornes et les plaques signalétiques.



Borne (à gauche) et balise (à droite) signalant le passage d'un gazoduc

## PRÉVENTION ET RÉGLEMENTATION

### Prise en compte dans l'urbanisation

Afin de ne pas endommager ces réseaux et surtout éviter de graves accidents, les responsables de projet et les exécutants de travaux (dont les particuliers) ont l'obligation selon le code de l'environnement de se rendre sur le guichet unique « réseaux et canalisations » pour y déclarer leur intention de travaux.



### Sécurité, surveillance et exercices

GRTgaz surveille de manière continue ses installations de différentes manières : sur le terrain en longeant les ouvrages à pied ou en véhicule, par survol aérien et via des capteurs installés le long du réseau.

Le Plan de Sécurité et d'Intervention (PSI) définit l'organisation et les moyens à déployer en cas d'accident. Il fait l'objet d'exercices de gestion de crise réalisés au moins une fois tous les 5 ans, en coopération avec les autres services de secours et de gestion de crise.

### Que faire si je suis témoin d'un incident ?

Il existe un numéro vert gratuit dédié aux urgences sur le réseau GRTgaz.

Si vous êtes témoin d'une anomalie sur le réseau (canalisation à découvert et impactée, fuite apparente, etc.) appelez le 18 puis le numéro vert ci dessous et appliquez les bons réflexes pour vous mettre en sécurité.

Le numéro vert est également rappelé sur les bornes signalant le d'un gazoduc.



Carte des emplacements des gazoducs traversant Chamousset.



# RISQUES SANITAIRES

Le risque sanitaire désigne tout facteur auquel la santé publique peut être exposée. Concernant le risque sanitaire majeur, il s'agit d'un risque immédiat ou à long terme, peu fréquent, mais caractérisé par une gravité extrême.

Il se divise en trois types de risques :

- 1 Risque de pandémie : Il résulte de virus affectant directement l'homme.
- 2 Risque d'épizootie : Ce risque concerne d'abord les animaux, mais certains virus peuvent, dans certains cas, se transmettre à l'homme.
- 3 Risque de contamination ou d'interruption de l'eau potable : Ce risque affecte la qualité ou l'approvisionnement en eau potable, avec des conséquences potentielles sur la santé publique.



Exemple d'affiche de prévention des risques sanitaire diffusé par le gouvernement



## LES BONS RÉFLEXES face aux risques sanitaires



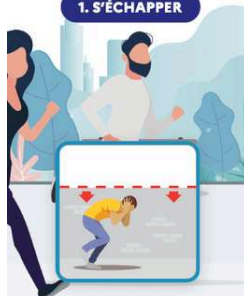
Informez-vous !  
Appliquez les consignes diffusées par les autorités (affiches, spots télévisés, ...)





# TERRORISME

## 1. S'ÉCHAPPER



## ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

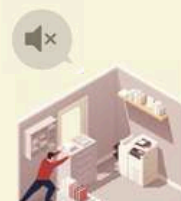
SI OUI

## 2. SE CACHER



## SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



## 3. ALERTER



## UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

- Où ?** : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.
- Qui ?** : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)
- Quoi ?** : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.
- Comment se comportent-ils ?
  - Regardent-ils la télé ?
  - Quels moyens de communications ont-ils ?
  - Ne raccrochez pas !

## 4. RÉSISTER



## SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

  
**FAIRE FACE  
ENSEMBLE**



# TOUS ACTEURS FACE AUX RISQUES MAJEURS



*Pour aider les sinistrés en cas d'évènement majeur, devenez bénévole !*

Vous souhaitez apporter vos compétences et **porter assistance** aux sinistrés en cas de crise ?



## Devenez bénévole !

Pour en savoir plus et pour devenir acteur de l'entraide en cas d'évènement, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site internet de la mairie et remplissez le questionnaire !



Prév  
Entraide



**PrévEntraide** est une plateforme développée par l'association prévention MAIF. C'est un service accessible à tous pour faciliter l'échange de services d'entraide gratuits en cas de catastrophe.

En cas d'évènement majeur qui impacterait la commune, vous pourrez trouver de l'aide ou en donner via cette plateforme.

> [preventraide.fr](http://preventraide.fr)

*Professionnels ? Participez à la démarche de sauvegarde !*

Vous êtes **artisan**, vous avez une **entreprise** ou un **commerce** à Chamousset ? La commune pourrait avoir besoin de votre savoir-faire ou de vos moyens matériels pour permettre un retour à la normale rapide à la suite d'une catastrophe.



Pour participer à la démarche de sauvegarde initiée par la commune, scannez le QR code ou rendez-vous sur la page dédiée aux risques sur le site de la mairie et remplissez le questionnaire !



Vous n'avez aucune possibilité de compléter ces formulaires en lignes ou de vous faire aider par un proche ? Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture !

# LES BONS RÉFLEXES EN CAS DE RISQUE



Suivez les consignes  
transmises par les  
autorités



Écoutez la radio  
Ici Pays de Savoie



N'allez pas chercher  
vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas



Prenez-soins des  
personnes vulnérables  
dans votre entourage



Crue  
torrentielle &  
inondation



Mouvement  
de terrain



Séisme



Évènement  
météo



Feu de  
forêt



Rupture de  
barrage



Accident  
nucléaire



Transport de  
Matières  
Dangereuses



## LES NUMÉROS À CONNAÎTRE POUR SIGNALER UN RISQUE

Sapeurs-  
Pompiers

**18 ou 112**

Urgence  
Médicale

**15 ou 114**

Police Nationale

**17**

Mairie de Chamousset

**04 79 36 43 28**



## POUR EN SAVOIR PLUS ?



**Institut des Risques Majeurs (IRMA)**  
[irma-grenoble.com](http://irma-grenoble.com)



**Le portail du ministère dédié à la  
prévention des risques majeurs**  
[georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)



**Les bons réflexes en vidéo, idéal pour  
les enfants !**  
[gouvernement.fr/risques/tutos-risques](http://gouvernement.fr/risques/tutos-risques)

### **Mairie de Chamousset**

70 Rue de la Mairie  
73390, Chamousset

**Tél : 04 79 36 43 28**

**Courriel : [secretariat@mairie-chamousset.fr](mailto:secretariat@mairie-chamousset.fr)**

**Site internet : [mairie-chamousset.fr](http://mairie-chamousset.fr)**

### **Horaires d'ouverture**

Lundi : 9h30 à 11h30 – 16h à 18h

Mercredi et vendredi : 9h30 à 11h30

